

le point

PS



Édito

Enfin. Le mot est lâché. La longue campagne pour les cantonales arrive à son terme, emportant avec elle les difficultés et les désillusions d'une législature difficile. C'est vrai, malgré les réussites parlementaires qu'on a trop souvent reléguées au second plan, cette législature a été celle de la discorde. Alors oui, enfin nous pouvons repartir sur de nouvelles bases, celles d'un gouvernement renouvelé et à majorité de gauche ! Bien que cela ait déjà été fait à de nombreuses reprises depuis le 19 mai, cet édit est l'occasion de remercier, une nouvelle fois, tous et toutes les camarades et allié-e-s de gauche qui pendant ces longs mois se sont mobilisés pour arriver à ce résultat, et de féliciter aussi nos trois ministres pour leur magnifique et méritée élection.

Un combat illustrant que bien au-delà de la stratégie, l'union de la gauche plurielle n'a jamais eu autant de sens. Elle est légitime, elle est réelle et c'est là que nous faisons la différence : ne l'oublions pas.

Mais après la satisfaction et la joie, place aux défis et à la responsabilité. Nous ne

savons pas encore si cette législature sera meilleure ou pire que la précédente. Ce que nous savons, c'est qu'elle se doit d'être et sera différente. La dynamique du Gouvernement a déjà changé, ce qui nous réjouit. Restent évidemment les difficultés auxquelles nous sommes déjà confrontés. Le Parlement a changé de majorité, et nous devons composer avec des formations que nous connaissons peu. Tout cela dans un contexte où nous devons, pour le canton, nous atteler à des projets d'envergure parfois assortis de décisions délicates – comme pour la caisse de pensions ou encore le projet de mobilité – et dans lequel nous aurons, nous socialistes, un rôle important à jouer. Ajoutons à cela la tâche la plus difficile, mais la plus importante, celle de redonner confiance, confiance en les autorités, confiance en notre canton. Alors oui, réjouissons-nous, mais pas trop, l'heure est aujourd'hui à l'action. Au boulot, camarades !

Silvia Locatelli
vice-présidente PSN

2 - 3	Cantonales 2013
4	Conseil national
5	Conseil des États
6 - 7	Comptes et budget
8	Agenda - Congrès

UNE VICTOIRE HISTORIQUE AU CONSEIL D'ÉTAT

Le Château est à nouveau à gauche ! Alors que rien n'était gagné d'avance, le souverain neuchâtelois a décidé de confirmer son choix exprimé dans les urnes lors du premier tour du 28 avril. Avec l'élection de Monika Maire-Hefti, de Laurent Kurth et de Jean-Nat Karakash au Conseil d'État neuchâtelois, le 19 mai 2013 restera pour longtemps gravé dans nos mémoires comme une date marquante et une victoire historique. Historique, car c'est la première fois que la gauche plurielle – terme désormais consacré pour parler d'une alliance que l'on souhaite durable entre le PS, les Verts et le POP – s'entend pour lancer une liste unique au Conseil d'État et l'emporte d'empêche. Historique aussi, car c'est la première fois en Suisse qu'une majorité de ministres socialistes occupera les fauteuils d'un gouvernement cantonal. Historique enfin, car posant les fondements – nous en avons l'intime conviction – d'un véritable et nécessaire renouveau de la République et Canton de Neuchâtel.

Cette victoire, dont notre parti peut bien évidemment être fier, doit en premier lieu revenir aux personnalités exceptionnelles que sont Monika, Laurent et Jean-Nat. Une femme et deux hommes dont les compétences, l'expérience, l'engagement et les qualités ont été largement reconnues par la majorité des Neuchâtelois-e-s ! Cette victoire est également le fruit d'une magnifique alliance de la gauche plurielle, qui a fait preuve d'une unité remarquable tout au long de la campagne, et d'un soutien décisif jusque dans les derniers instants, de la part des colistiers tout comme des militants. Cette victoire est encore le fait des dizaines et des dizaines de camarades, militant-e-s, candidat-e-s et élu-e-s qui se sont engagés sans compter durant les six mois de campagne, sous la neige, la pluie et le vent, au froid, sur les stands, dans la rue ou en rase campagne, lors d'ateliers de collage et de pose d'affiches, lors de tractages aux aurores, auprès de

leurs connaissances et d'inconnus, ou encore lors de séances interminables... Et enfin, peut-être également, cette victoire résulte d'une belle et longue campagne, menée par une équipe jeune, soudée et dynamique, entourée de l'expérience et des nombreuses compétences présentes au sein du parti mais qui a néanmoins pris le pari d'innover et de faire les choses un peu différemment que jusqu'ici.

À l'heure du bilan, il faut relever que l'idée de la liste unique de gauche plurielle, pourtant tant décriée par certains à l'origine, a bel et bien été la formule gagnante. Conquérir une nouvelle majorité de gauche au Conseil d'État, un exploit que beaucoup jugeaient impossible à accomplir... et pourtant ! Si cela restait encore à démontrer, l'on voit désormais que lorsque la gauche part unie, elle peut réaliser de grandes choses... et que c'est la meilleure façon, si ce n'est peut-être la seule, de faire élire un Conseil d'État à majorité de gauche dans un canton où, est-il bon de le rappeler, la majorité mathématique de la population se situe sur la droite de l'échiquier politique. Il est donc intéressant de remarquer que l'électorat de gauche – tant socialiste, vert que popiste – a fait preuve d'une remarquable discipline de vote, permettant aux candidat-e-s de la gauche plurielle de prendre une avance remarquable sur les candidats PLR. Même si nos conseillers d'État Monika Maire-Hefti, Laurent Kurth et Jean-Nat Karakash portent bien l'étiquette socialiste, ce sont effectivement les valeurs de toute la gauche qu'ils représentent désormais au sommet de l'État. Il en découle bien évidemment de lourdes responsabilités, et surtout la nécessité de tisser et d'entretenir plus que jamais de solides liens et un dialogue continu avec les autres composantes de la gauche plurielle. Car cette gauche plurielle à laquelle nous appartenons doit perdurer et se développer

au-delà de la seule campagne électorale, et poursuivre des buts communs à long terme !

Au titre des constats, il faut relever l'importance du vote des villes (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Le Locle) dans le score réalisé par nos conseillers d'État ainsi que par leurs colistiers vert et popiste. En effet, l'électorat urbain semble durablement acquis à la gauche, avec une tendance à se renforcer, et permet ainsi de faire pencher la balance de notre côté. L'un des enjeux majeurs pour les échéances électorales futures réside dès lors dans la capacité à mobiliser cet électorat urbain de gauche, dont le taux de participation se situe régulièrement sous la barre des 30 % ! Une mobilisation massive des citoyennes et des citoyens des villes assure de grandes chances de victoire.

C'est encore l'occasion ici de remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées dans la campagne sans compter ni le temps ni l'énergie mis à la disposition du parti et de nos idées. Des remerciements appuyés sont destinés aux camarades et responsables des Montagnes et des Vallées, qui ont fait preuve d'un engagement et d'un militantisme exemplaires, même lorsqu'ils ont eu à vivre des moments extrêmement décourageants suite à la hargne destructrice de certains. Une mention toute particulière doit également être adressée aux JSN, dont l'activisme, la fraîcheur et les idées constructives et innovantes ont représenté un atout majeur pour le PSN ! Les remerciements vont encore naturellement à la présidence du parti et au secrétariat cantonal pour leur immense travail, aux FSN pour leur campagne en faveur de Monika, ainsi qu'à tous les autres camarades que le présent article ne permet hélas pas de mentionner. Enfin, n'oublions pas ici de remercier les militants des Verts



et du POP qui ont largement contribué au succès de la campagne commune. La nouvelle législature que tout le monde attendait avec grande impatience peut désormais enfin commencer !

MAIS UNE MAJORITÉ BOURGEOISE AU GRAND CONSEIL

Le revers de la médaille de la victoire historique au Conseil d'État est la perte de la majorité de gauche au Grand Conseil. Le PSN limite tant bien que mal les dégâts en ayant à déplorer la perte de trois sièges de député (avec -1,94 % des suffrages par rapport à 2009, pour s'établir sur le canton à une part de 27,40 %, le groupe compte maintenant 33 députés, dont 16 députées, ainsi que 6 suppléantes et 3 suppléants). Le PSN est le seul parti à atteindre la parité hommes-femmes parmi ses élu-e-s au Grand Conseil. La nouvelle majorité, si elle est clairement bourgeoise et située à la droite de l'échiquier politique, n'en est pas pour autant une majorité monolithique et incontournable. De nombreuses décisions du Grand Conseil nécessitent une majorité qualifiée des trois cinquièmes, et il n'est de loin pas certain que la nouvelle majorité recomposée (PLR, UDC, Vert'libéraux) parvienne à s'entendre durablement... d'autant plus en sachant que l'une de ses composantes est aujourd'hui pour la première fois représentée au gouvernement.

Un premier constat : le peuple neuchâtelois ne s'est donc pas contenté d'effectuer

un coup de balai magistral au Conseil d'État, mais a décidé de faire également souffler le vent du changement sur le Parlement cantonal. De manière générale, le Grand Conseil se compose de près de 40 % de nouvelles têtes ! Outre les députés qui ne briguaient pas de nouveau mandat, avec la non-réélection de plusieurs députés engagés et disposant de solides compétences, c'est un coup rude à la fois pour le parti et pour les camarades concernés.

Si le succès au Conseil d'État et la petite défaite subie au Grand Conseil peuvent à première vue paraître contradictoires, plusieurs éléments permettent néanmoins d'expliquer ce résultat. Tout d'abord, le contexte et la dynamique de l'élection du Grand Conseil sont très différents. L'entrée au Parlement de nouveaux partis bourgeois apparentés au PLR, tels que les Vert'libéraux et le PDC, implique une recomposition d'une partie de l'électorat qui, traditionnellement, tendait à donner des voix à la gauche, y compris au PS. De plus, l'effet de locomotive joué par le candidat UDC au Conseil d'État a débouché sur des résultats totalement inattendus de son parti au Grand Conseil (au Val-de-Travers, mais pas seulement).

Enfin, malgré tout ce qui a été effectué au cours de la campagne, le PSN ne peut pas échapper à une certaine remise en question. En effet, notre parti souffre parfois d'un certain déficit d'image aux yeux de la population, dû peut-être en partie aux conséquences de la précédente législa-

ture calamiteuse, lors de laquelle le PSN a en partie été assimilé au PLR dans la responsabilité pour les déboires du canton et de ses institutions politiques. Par ailleurs, on constate aussi que dans les districts où les socialistes sont particulièrement actifs et présents, les scores sont stables voire en légère progression (Le Locle, La Chaux-de-Fonds). En revanche, les districts aux sections PS les plus faibles et les moins actives, que ce soit lors de la campagne électorale ou de manière plus générale, sont ceux où nous perdons le plus d'électeurs (Boudry, Neuchâtel). Il s'agit là d'un constat préoccupant. Enfin, on peut encore relever qu'avec une participation désastreuse (à peine 31 % pour l'élection au Grand Conseil, alors que l'on dépasse les 40 % au second tour de l'élection au Conseil d'État), c'est avant tout la gauche qui en fait les frais. Une nouvelle fois, cela démontre l'importance pour notre parti et pour la gauche en général de parvenir à mobiliser massivement la population lorsqu'il s'agit de se rendre aux urnes !

Il s'agit là d'un certain nombre d'éléments qui, s'ils ne sont de loin pas exhaustifs, devraient néanmoins donner quelques pistes de réflexion. Une analyse approfondie de ce qui précède permettra de définir les défis à relever pour le PSN à l'occasion de la nouvelle législature qui vient de débiter.

Jonathan Gretilat
président de campagne sortant

PARTICIPATION AU PROGRAMME- CADRE EUROPÉEN DE RECHERCHE : UN VÉRITABLE MOTEUR POUR L'INNOVATION

Bien sûr, au moment de libérer un crédit de près de 4,4 milliards de francs pour aider la recherche en Europe pour les sept ans à venir... les parlementaires ont de quoi hésiter !

Mais à y regarder de plus près, il s'agit en fait d'un investissement très rentable. Notre pays participe depuis 2004, en tant que pays associé, aux programmes-cadres de recherche et de développement technologique de l'Union européenne. Dans la perspective de la huitième génération du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, « Horizon 2020 » (2014-2020), une majorité du Conseil national accepte d'ouvrir les crédits nécessaires pour poursuivre cette association extrêmement positive pour la Suisse.

Le programme-cadre de recherche (PCR), dont chaque génération couvre une période pluriannuelle, est le principal instrument de l'UE pour encourager la recherche et le développement. Il met des fonds d'encouragement considérables à disposition et couvre quasiment toute la chaîne de création de valeur ajoutée ; il encourage l'innovation et la coopération entre la recherche et l'industrie.

Le partenariat entre la Suisse et l'UE dans les PCR a connu un développement extrêmement positif. Notre pays figure parmi les mieux placés quant au taux de réussite, au nombre de participations, au nombre de coordinations de projet et aux fonds obtenus. Depuis son association en 2004, la Suisse bénéficie en outre d'un retour financier positif : grâce à la qualité des projets qu'ils proposent, les participants suisses ont capté des financements

européens (alloués sur concours) pour un montant supérieur à celui que verse la Confédération au titre de contribution obligatoire. Le coefficient de retour de la Suisse (part de subsides PCR recueillie par les chercheurs suisses comparée à la part apportée par la Suisse au budget total des PCR) est actuellement de 1,52. Ce résultat montre que nos chercheurs se défendent très bien dans la compétition européenne et arrivent à attirer à peu près une fois et demie le montant qu'ils recevraient si les fonds étaient répartis proportionnellement à la contribution obligatoire des pays.

Une enquête représentative réalisée en 2012 auprès des participants et une extrapolation à partir du nombre de participations permettent d'affirmer que depuis 2007, les projets PCR ont directement généré **8000 emplois** en Suisse et ont donné lieu à **18 000 mentions** comme auteurs d'**articles scientifiques publiés**, au dépôt de **480 brevets** et à la création de **240 entreprises**. Que la Suisse poursuive son association au PCR est donc dans l'intérêt du pays et de son paysage de recherche et d'innovation.

Un bémol toutefois...

La participation de la Suisse comprend une contribution obligatoire au programme de recherche lié à l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire et au projet de réacteur de fusion ITER. Cette part de financement est relativement modeste, mais a donné lieu à d'intenses discussions. Une minorité (composée de verts et de socialistes) a proposé de séparer ce programme et ce

projet du PCR et de biffer les 144 millions de francs prévus en la matière. La majorité a souligné toutefois que les pôles de recherche Euratom sont conformes à la politique énergétique de la Confédération et apportent une contribution essentielle au maintien et à la promotion du savoir-faire scientifique sur la fission et la fusion nucléaires. Ils sont – aux yeux de la majorité – indispensables dans le contexte de la réorientation de la stratégie énergétique pour mener à bien le démantèlement des centrales nucléaires et assurer le traitement des déchets à long terme.

Jacques-André Maire
conseiller national



COURANT VERT : UN NOUVEAU PAS EN AVANT DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Dans l'encouragement des énergies renouvelables, les Chambres fédérales ont franchi un nouveau pas concret en adoptant, lors de la session d'été qui vient de se terminer, une modification partielle de la loi fédérale sur l'Énergie qui constituera un contre-projet indirect à notre initiative Cleantech.

Il faut savoir que depuis début 2009, la production d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables est encouragée par la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Tous les consommateurs d'électricité s'acquittent pour cela d'un supplément sur chaque kilowattheure consommé. Par une première modification de la loi sur l'énergie, en juin 2010, le Parlement fédéral a décidé que le Conseil fédéral pouvait si nécessaire relever ce supplément à 0,9 centime par kilowattheure au maximum à partir de 2013. Par ailleurs, un nouveau supplément de 0,1 ct./kWh est prélevé depuis 2012 pour financer des mesures de protection des eaux.

Ce système d'encouragement, qui couvre la différence entre le coût de production du courant vert et le prix du marché, doit être salué. Cependant, la RPC a été en quelque sorte victime de son succès puisque, à l'heure actuelle, il existe une liste d'attente comprenant plus de 21 000 projets.

Les commissions de l'Énergie des deux Chambres ont estimé cette situation insatisfaisante et ont déposé une initiative parlementaire afin d'y remédier. Le Conseil fédéral s'est quant à lui opposé à cette proposition en indiquant que la Stratégie énergétique 2050, qui mettra en œuvre la décision de sortir du nucléaire et qui devrait entrer en vigueur en 2017, réglerait la question.

Les deux commissions, maintenant leur idée, ont préparé une modification par-

tielle de la loi sur l'Énergie. Du point de vue politique, le contexte était favorable dans la mesure où les milieux de droite souhaitaient, par ailleurs, permettre aux entreprises à haute intensité électrique (cimenteries et aciéries, par exemple), qui payent une contribution RPC supplémentaire, d'en être partiellement ou totalement libérées afin de conserver leur compétitivité sur le marché international, où la concurrence est rude.

Cette modification législative est donc issue d'un consensus savamment négocié, puisqu'il a obtenu le soutien des milieux tant de l'économie que des énergies renouvelables. En effet, la combinaison d'une hausse modérée du supplément qui finance la RPC (permettant de débloquent la plupart des projets en liste d'attente) et de l'allègement de la RPC pour les entreprises à forte consommation d'énergie a permis de déboucher sur le projet qui a été adopté le 21 juin.

En quelques mots, voici les améliorations décidées :

- Le plafond du supplément facturé pour soutenir les projets de production d'énergies renouvelables passera de 1 ct./kWh à 1,5 ct./kWh ;
- Afin de résorber la liste d'attente, les petites installations de moins de 30 kW pourront choisir entre une aide unique au démarrage de 30 % du coût de l'investissement et la RPC. Les installations plus puissantes continueront de recevoir la RPC durant 20 ou 25 ans. Celles de moins de 10 kW toucheront seulement l'aide unique ;
- Les consommateurs finaux dont les coûts d'électricité représentent au moins 10 % de la valeur ajoutée brute seront libérés du paiement de

la totalité du supplément RPC. Ceux pour qui ces coûts représentent entre 5 et 10 % de la valeur ajoutée brute bénéficieront d'une réduction linéaire du supplément RPC. Au total, cette possibilité concernera entre 300 et 600 entreprises. La réduction en faveur des gros consommateurs est toutefois subordonnée à des objectifs d'efficacité énergétique. À terme, ce sont environ 20 % des montants économisés qui devront être investis dans des mesures d'amélioration énergétique.

En conclusion, il s'agit d'un nouveau pas dans l'encouragement du courant vert, avec une production globale prévue de 130 mégawatts en 2014, 140 en 2015 et 150 en 2016.

La loi devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et permettre à notre parti de retirer son initiative Cleantech. Le prochain défi auquel sera confronté le Parlement fédéral sera la discussion au sujet de la Stratégie énergétique 2050, que le Conseil fédéral devrait présenter cet automne, pour une entrée en vigueur en 2017.

Didier Berberat
président de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États



COMPTES 2012 ET BUDGET 2013 DU PSN

CHARGES	COMPTES 2012	BUDGET 2012	BUDGET 2013	COMPTES 2011	COMPTES 2010
Cotisations PSS	51'550.30	53'000.00	53'000.00	52'966.55	52'294.85
Salaires + charges sociales	134'257.25	139'000.00	136'000.00	142'976.80	137'059.50
Locaux	16'170.75	15'000.00	15'000.00	15'400.80	13'057
Administration	31'701.72	20'000.00	20'000.00	22'097.12	27'853.95
Campagnes de votations	17'634.85	20'000.00	20'000.00	34'307.70	19'787.95
Élections	63'558.65	30'000.00	180'000.00	116'460.55	27'010.95
Frais <i>LE POINT</i>	11'102.30	13'000.00	13'000.00	7'159.90	11'844.15
Médias-communication	500.00	30'000.00	10'000.00	20'000.00	1'932.50
Subvention JSN et FSN	3'200.00	3'200.00	3'200.00	3'200.00	3'200.00
Attribution réserve élections	50'000.00	30'000.00	0.00	0.00	30'000.00
TOTAL DES CHARGES	379'675.82	353'200.00	450'200.00	414'569.42	324'040.85

RECETTES	COMPTES 2012	BUDGET 2012	BUDGET 2013	COMPTES 2011	COMPTES 2010
Cotisations ord. (sections)	121'537.10	115'000.00	115'000.00	128'169.00	116'646.40
Cotisations des élus	200'305.00	190'000.00	200'000.00	168'792.75	187'157.00
Subvention de l'État	30'200.00	30'200.00	48'000.00	30'200.00	30'200.00
Rétrocession PSS dons *	6'009.70	0.00	3'000.00	0.00	0.00
Abonnements <i>LE POINT</i>	13'460.95	20'000.00	15'000.00	13'370.95	11'273.95
Autres recettes **	20'652.04	500.00	500.00	5'514.90	135.40
Prélèvement réserve élections	0.00	0.00	50'000.00	30'000.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	392'164.79	355'700.00	431'500.00	376'047.60	345'412.75

RÉSULTAT	12'488.97	2'500.00	-18'700.00	-38'521.82	21'371.90
-----------------	------------------	-----------------	-------------------	-------------------	------------------

* auparavant sous cotisations PSS

** autres recettes : participation à la campagne RER des sections de Saint-Blaise, FSN, Val-de-Ruz ; refacturations, dons et intérêts

BILAN 2012 DU PSN

ACTIF	2012	2011
Caisse	109.85	35.00
Poste CCP 20-3004-7	26'953.54	24'166.87
Poste CCP 20-2419-1	4'446.70	5'035.75
BCBE garantie loyer	3'630.60	3'624.50
BCN Z 0136.60.04	50'265.90	8'745.20
Impôts anticipés	0.00	0.00
Débiteurs	1'000.00	0.00
Actifs transitoires	59'679.05	45'805.00
Classeur programme	1.00	1.00
Matériel programme	1.00	1.00
TOTAL	146'087.64	87'414.32

PASSIF	2012	2011
Passifs transitoires	10'760.75	14'576.40
Réserve élections	64'000	14'000.00
Créanciers	0.00	0.00
Capital	71'326.89	58'837.92
TOTAL	146'087.64	87'414.32

congrès statutaire

samedi 29 juin 2013

9 h 15

Restaurant *La Croisée*, Malvilliers

Ordre du jour

1. Allocution de Baptiste Hurni, président du PSN
2. Comptes 2012 du PSN
 - Présentation par Philippe Loup, président de la commission financière
 - Rapport des vérificatrices de comptes
3. Budget 2013 du PSN
4. Remerciements à Gisèle Ory
5. Bilan des élections cantonales
6. Divers

7/9/2013
FÊTE DU JUBILÉ
WAISENHAUS
PLATZ BERNE

Le 7 septembre 2013, le PS Suisse fête ses 125 ans

125 ans de luttes, de réalisations, de succès.

Venez fêter notre engagement et notre solidarité.

Inscriptions et informations : www.125ansps.ch



Parti socialiste
neuchâtelois

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski
(1927-2009)

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Antoine Morata
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Parution : 6 fois par an
Abonnement annuel : Frs 30. -
Abonnement de soutien : Frs 50. -
CCP 20-4219-1

JAB
2000 Neuchâtel

le point



295

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

AGENDA

Grand Conseil

25-26 juin
Neuchâtel, Château

Conférence de coordination

28 juin
Fribourg

Congrès statutaire du PSN

29 juin, 9 h 15
Malvilliers, La Croisée

Assemblée des délégués du PSS

29 juin
Fribourg

Préparation du Grand Conseil

22 août, 19 h 30
Lieu à préciser

Préparation du Grand Conseil

29 août, 19 h 30
Lieu à préciser

votre agenda est actualisé
sur www.psn.ch